



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

## **Compte rendu du Comité technique Approches Territoriales Intégrées**

**Mardi 17 décembre 2019**

**Salle du peuple – 34620 PUISSERGUIER**

Les membres du Comité Technique se sont réunis le mardi 17 décembre 2019 à 10h. Les participants attestent ne pas être en conflit d'intérêt. Le cas échéant les membres pouvant être dans cette situation n'ont pas pris part au vote.

L'objet de cette réunion portait sur la pré-sélection du dossier intitulé « **Installation d'une chaufferie bois-énergie à la cité administrative de Saint-Pons de Thomières** ».

### Objectifs du projet :

L'état des lieux et l'analyse portés sur les bâtiments existants permettent d'identifier les améliorations à apporter pour réduire les consommations énergétiques finales. La chaudière est ancienne, voire vétuste, il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement. Le projet de chaufferie bois consiste à créer une production de chaleur centrale constituée de trois chaudières à granulés (2 x 150 kW + 1 x 120 kW).

### Résultats escomptés :

- Une surface chauffée de 3 480 m<sup>2</sup> : Mairie et centre des finances.
- Bilan économique : une économie de fonctionnement de 5 047 € HT annuel.
- Bilan environnemental : un rejet de 91 tonnes CO<sup>2</sup> évitées /an.
- Bilan énergétique : une consommation d'énergies fossiles de 416 MWh/an reportée sur le bois.

Le plan de financement se décline comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<b>Taux</b>
Ouvrage, MOE, bureau de contrôle	320 000.00 €	Autofinancement	98 292.00 €	29,79%
Frais de gestion de maîtrise d'œuvre	10 000.00 €	ADEME FEDER	60 680,00 € <b>171 028.00 €</b>	18,39% <b>51.83%</b>
<b>Total</b>	<b>330 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>330 000.00 €</b>	

*Plan de financement en attente de validation par les services instructeurs de la Région.*

<b>Collectivités partenaires</b>	<b>Date de délibération</b>	<b>Subvention demandée</b>
ADEME	En cours	60 680.00 €

<b>Observations techniques</b>	Néant.
--------------------------------	--------

Vingt trois membres se sont prononcés sur cette présélection, à savoir :

Collège Privé : 13 membres présents

9 titulaires : BELOT Nelly, BEUGNON Guilhem, BEZIAT Patrick, BLANQUET Catherine, FLEUTIAUX Bertrand, FROIDEVEAUX Claude, GARRIGUENC Thierry, ROMBEAUX Christophe, ROUX Stéphane.

4 suppléants : BOURGNE Nadia, BLET Nadège, FRISSANT Françoise, RONZIER Françoise.

Collège Public : 11 membres présents

9 titulaires : ARCAS Jean, BADENAS Jean-Noël, BOUTES Francis, CABROL Josian, ETIENNE Norbert, GALTIER Daniel, OLMOS Martine, PONS Marie-Pierre, QUEROL Sylvie.

2 suppléants : SONZOGNI Catherine, SALLES Luc.

Comptage des voix exprimées :

- Collège Privé : 9 membres titulaires, 2 suppléants dont 11 votants, soit **11** voix délibératives.
- Collège Public : 9 membres titulaires, 1 suppléant dont 10 votants, soit **10** voix délibératives.

Suite à cette réunion le Comité Technique acte le point suivant :

Présentation du dossier

« **Installation d'une chaufferie bois-énergie à la cité administrative de Saint-Pons de Thomières** ».

L'avis de l'organisme intermédiaire est **FAVORABLE**

**Commentaire éventuel des membres du COTECH :**

- Question de M. Boutes sur la part d'autofinancement : Le montant de l'aide publique atteint 80 % de l'assiette éligible évaluée par les services instructeurs FEDER de la Région à 322 816 €.
- Question de M. Boutes sur l'aide de l'ADEME : Le programme HERABLE porté par Hérault Energies permet de mobiliser l'aide de l'ADEME en cofinancement pour un montant de 60 680 €.
- Question de M. Etienne sur les économies de fonctionnement : les économies de fonctionnement, évaluées à 5 047 € HT annuel, correspondent à la différence du prix de la consommation du combustible : - 5 509 € HT/an, soit - 8 902 € TTC/an (prix fioul = 0.082 € TTC/kWh et TVA à 20 % ; prix granulés bois = 0.0606 € TTC/kWh et TVA à 10 %) et de l'entretien courant lié aux contrôles et à la maintenance des filtres et des évacuations : + 462 € HT/an (4 154 € HT/an pour le bois granulés et 3 600 € HT/an pour le fioul). *Source : étude de faisabilité février 2018*
- Question de M. Boutes sur la maîtrise d'ouvrage déléguée : Le dossier fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le syndicat d'énergie et la commune de St-Pons qui a été délibérée en séance du 04/04/2019 du Comité syndical d'Hérault Energies (délibération n°CS20-2019).

Le projet correspond à la stratégie territoriale de l'ATI. La note de **15.98/20** lui est attribuée.

Avis du COTECH : **FAVORABLE**

### **Autres points abordés**

3 autres dossiers ont fait l'objet d'une présentation aux membres du Comité technique sans présélection. En effet, le plan de financement des 3 dossiers mentionnés ci-dessous n'est pas encore finalisé. C'est la raison pour laquelle une consultation écrite sera proposée dès que possible afin de les présélectionner.

- Restauration de la cathédrale de Saint-Pons de Thomières – Tranche 3
- Restauration et aménagement du château médiéval de Puisserguier – Tranche 2
- Sauvegarde et restauration de la chapelle castrale de Roquessels.

Fait à Saint-Chinian,  
Le 18 décembre 2019

Francis BOUTES,  
Président du Comité Technique ATI.

